    

   

Monsieur le Ministre de l’Education Nationale,

Suite à une nouvelle rentrée réalisée dans un contexte de crise sanitaire, nous souhaitons vous alerter sur le suivi des élèves en situation de handicap, car leur accompagnement se détériore d’année en année. Les AESH doivent de plus en plus partager leur temps de travail entre les établissements, au détrimentdes élèves qui se retrouvent en difficulté avec même parfois une baisse considérable du nombre d’heures de suivi en cours d’année. Malgré l’investissement de notre Directeur des Services, de notre IEN ASH, de l’ensemble des professionnels et de nos nombreuses remontées de terrain, la situation n’évolueguère.

Quelques témoignages d’AESH en cette rentrée 2021 :

*- « Une affectation notifiée lundi 30 août, modifiée le 1/09/2021. Aucune prise en compte de l'ancienneté. »*

*- « J'avais émis comme souhait de prioriser une affectation en primaire et "miracle" je me retrouve exclusivement au collège, Ulis en prime (système que je ne connais pas) »*

*- « Jamais sûr de notre affectation, on peut changer à n’importe quel moment, les affectations demandées sur des niveaux scolaires ou des écoles ne sont jamais respectées. »*

*- « Après 3 emplois du temps, je m'aperçois que le nombre d'heures hebdomadaire est systématiquement au-dessus de mes heures prévues. »*

*- « J’avais souhaité me rapprocher de mon domicile sachant que j'effectue 36 km pour aller travailler depuis 3 ans et j'entame ma 4ème année et sachant également qu'il m’est arrivé d'avoir des horaires coupés avec donc un aller-retour de plus dans la journée. »*

Ainsi, nous voulons vous dire la souffrance grandissante, face à cette situation, de nombreux acteurs qui œuvrent dans l’intérêt des élèves à savoir les AESH, les directeurs d’école, les collectivités territoriales, les enseignants, les parents d’élèves. N’oublions pas que l’enfant doit rester notre priorité et actuellement nous ne pouvons lui apporter toute notre aide.

Nous pensons nous aussi que « le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. » mais malgré une évolution considérable depuis la Loi du 11 février 2005, ce droit fondamental peine à s’implanter.

Monsieur leMinistre, nous souhaitons être informés des mesures rapides envisagées pour mettre en adéquation la Loi et le terrain.

Dans l’attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur le Ministre de l’Education Nationale, l’expression de notre très haute considération,

 M. Damien KNIBIEHLY pour le Sgen-CFDT 88

 Mme Catherine RENARD pour le SE-UNSA 88

 M. Michel VILLAUME président de la CDAPH 88

 Mme Anne CAPRON pour l’association Apedys 88

 Mme Céline Ledermann pour l’association DMF88

 Mme Marielle Erard pour l’association assodysmoi 55

 Mme Stéphanie POIRIER pour l’association des maires ruraux

 Mme Ceyhan Sengul pour la FCPE 88

 Mme Aurore HOGARD pour l’association Vers l’autisme